

**7** ÉNERGIE PROPRE  
ET D'UN COÛT  
ABORDABLE



**12** CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



**15** VIE  
TERRESTRE



**13** MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



**17** PARTENARIATS POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS



**6** EAU PROPRE ET  
ASSAINISSEMENT



**2** FAIM  
«ZÉRO»



**3** BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



**5** ÉGALITÉ ENTRE  
LES SEXES



**9** INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



**10** INÉGALITÉS  
RÉDUITES



**11** VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



# Charte Développement Durable

Engagement de la commune dans le Développement Durable

<b>DECLARATION.....</b>	<b>2</b>
<b>STRATEGIE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>5</b>
1. TRANSITION ECOLOGIQUE .....	5
2. VIVRE ENSEMBLE .....	7
3. ECONOMIE RESPONSABLE ET COLLABORATIVE .....	8
<b>NOS 3 CHAMPS D’ACTIONS ET OBJECTIFS PRIORITAIRES .....</b>	<b>9</b>
1. CONSOMMATION ET PRODUCTION .....	9
<i>ODD 12 : Consommation et production responsables .....</i>	<i>9</i>
<i>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable .....</i>	<i>10</i>
<i>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.....</i>	<i>10</i>
2. ENERGIE ET CLIMAT.....	11
<i>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....</i>	<i>11</i>
<i>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....</i>	<i>11</i>
3. RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITE .....	12
<i>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau .....</i>	<i>12</i>
<i>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.....</i>	<i>13</i>
<b>NOS CHAMPS D’ACTIONS ET OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>15</b>
1. COHESION SOCIALE.....	15
<i>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles .....</i>	<i>15</i>
<i>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.....</i>	<i>15</i>
2. DEVELOPPEMENT URBAIN, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE.....	16
<i>ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation .....</i>	<i>16</i>
<i>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....</i>	<i>17</i>
3. SANTE .....	18
<i>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge .....</i>	<i>18</i>



# Déclaration

**La commune de Céligny ainsi que l'ensemble de ses parties prenantes, s'engagent par sa politique de développement durable à agir et atteindre ensemble les objectifs définis dans le cadre de référence de l'Agenda 2030.**

Cette charte a pour but de sceller l'engagement de la commune avec l'ensemble de ses parties prenantes et de rassembler les citoyens autour d'objectifs communs afin que nos générations futures puissent répondre à leurs besoins.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à des défis sans précédent en matière d'environnement, de climat, de santé publique et d'énergie ; notamment le changement climatique, l'utilisation et l'accès aux ressources, la pollution et la perte de biodiversité.



***Nous reconnaissons le changement climatique et ses impacts globaux sur notre planète.***

Les causes du changement climatique sont connues, prouvées scientifiquement<sup>1</sup> et reconnues par la grande majorité des états membres des Nations Unis.

Nous savons que les conséquences du changement climatique impactent les systèmes environnementaux et socio-économiques à toutes les échelles.

Nous savons aussi que les efforts actuels et à venir ont pour but de réduire l'augmentation de notre production de Co2.

Nous ne pouvons pas ignorer que les effets de perturbation et de dégradation augmenteront à moyen et long terme.

La commune a considéré qu'il est important de prendre conscience que ces effets impactent aujourd'hui déjà l'avenir de nos jeunes, notre mode de vie, la santé publique et le monde du travail et qui demain impacteront d'autant plus l'économie locale et internationale.



***Notre responsabilité est engagée.***

Notre mode de vie en Suisse nécessite aujourd'hui de percevoir et d'intégrer la notion d'impacts et de comprendre notre rôle dans la solution globale proposée. Le statu quo n'est plus d'actualité et nous devons prendre conscience de la nécessité de changer certaines habitudes ou réflexes du passé. Notre disposition au changement s'inscrit dans un processus d'évolution collectif et de valeurs partagées.

Les citoyens en Suisse ont un fort pouvoir d'achat et **notre mode de consommation produit une forte empreinte carbone provenant notamment des émissions dites grises** ou indirectes issues de chaînes logistiques internationales. Aujourd'hui, il est estimé qu'un citoyen suisse produit approximativement 12.4<sup>2</sup> tonnes équivalent CO2 par an en moyenne. Ce qui est plus du double de la moyenne mondiale en équivalent CO2 par habitant. D'autre part **un citoyen en Suisse requiert, en**

<sup>1</sup> GIEC dans son 6ème rapport d'évaluation : <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>

<sup>2</sup> Our World in Data based on the Global Carbon Project (2022); <https://ourworldindata.org/grapher/consumption-co2-per-capita?tab=chart&country=~CHE>



**termes de biocapacité, l'équivalent d'environ trois planètes<sup>3</sup>** (2.75 ; données 2018) pour répondre à ses besoins soit 4.4 global hectare par habitant (gha/hab).

Les ressources environnementales globales disponibles par personne sont de 1.6 hectares globaux (gha).

Ce mode de vie est uniquement possible grâce à l'importation de prestations et de ressources naturelles ainsi qu'en exploitant des biens communs globaux (comme l'atmosphère).



## ***Nous prenons la mesure de l'urgence climatiques et nous nous alignons sur l'Agenda 2030***

La responsabilité que nous prenons doit s'organiser de façon cohérente au travers d'un engagement durable qui vise à permettre l'adoption d'un comportement en lien avec la transition écologique et les objectifs climatiques globaux qui ont été ratifiés par 194 pays sur 198 durant la Conférence des parties de Paris (COP 21) en 2015<sup>4</sup>.

Cet accord a pour but de répondre à la menace des impacts du changement climatique en respectant un Agenda constitués d'objectifs durables à atteindre d'ici 2030.

Le principal enjeu climatique est de maintenir '**... l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle bien en dessous de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels et en poursuivant les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.**'

Afin de progresser pour atteindre cet objectif climatique, **L'Agenda 2030** développé par l'ONU s'articule autour de **17 objectifs de développement durables (ODD)**.

Le GIEC dans son 6ème rapport d'évaluation<sup>5</sup> tire la sonnette d'alarme en mentionnant que les émissions GES<sup>6</sup> (Gaz à Effet de Serre) n'ont jamais été aussi hautes et nous ne sommes pas sur la voie d'une limitation du réchauffement à 1.5°C. **L'inflexion de la courbe ne s'est pas encore dessinée bien qu'il y ait un nombre croissant d'actions climatiques.** Le constat n'est pas bon et l'effort doit fortement s'intensifier pour rejoindre la courbe dénommée SSP1-1.910<sup>1</sup>.



## ***Nous nous engageons au travers d'un plan d'actions cohérent et efficace en adéquation avec l'effort cantonal, national et planétaire.***

La commune a un rôle prépondérant à jouer dans la transition écologique et dans la politique de développement durable globale compte tenu de sa proximité et de son engagement avec les citoyens. La commune de Céligny a initié diverses actions en faveur du climat dans plusieurs secteurs : énergie, mobilité, bâtiments, infrastructures, eaux, déchets, espaces verts et sécurité. Aujourd'hui ces actions sont intégrées avec l'Agenda 2030 et les objectifs durables prioritaires de la commune.

**La commune est un maillon clé de la chaîne de responsabilité en matière de durabilité ; elle se trouve au plus près des préoccupations citoyennes et l'action doit être collective.**

<sup>3</sup> <https://data.footprintnetwork.org/#/countryTrends?cn=211&type=earth>

<sup>4</sup> Accord de Paris (COP21, 2015)

<sup>5</sup> <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>

<sup>6</sup> GES : Gaz à effet de serre



Au niveau national, le **Conseil fédéral a adopté, lors de sa séance du 20 juin 2018, le rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030** pour le développement durable. La Suisse s'est notamment impliquée dans la rédaction de certains objectifs (ODD3, 5, 6, et 16). La Suisse a adopté un plan d'action 2021-2030 qui comporte 22 mesures, dont les progrès figurent sur plateforme de suivi [Agenda 2030 pour le développement durable ; État des lieux de la Suisse](#)

La Stratégie nationale pour le développement durable comporte cinq axes principaux :

- **Se responsabiliser face à l'avenir** ;
- Prendre en compte de manière équilibrée les **trois dimensions de la durabilité**<sup>7</sup> ;
- **Intégrer le développement durable** dans tous les domaines politiques ;
- Accroître la **coordination entre les domaines politiques** et en **améliorer la cohérence** ;
- Atteindre un **développement durable par le partenariat**.

Sur ce dernier point, le Conseil fédéral souligne que la collaboration avec les cantons et les communes est indispensable et encourage de ce fait les processus de développement durable au niveau local, régional et cantonal.

Les cantons ont suivi l'engagement pris par la Confédération avec divers plans d'actions chacun alignés sur l'Agenda 2030.

Le canton de Genève a initié dès 2012 une politique durable et rejoint l'Agenda 2030 par la suite. Le [Plan Climat Cantonal \(PCC\)](#) de Genève comporte 41 mesures.

---

<sup>7</sup> Les trois dimensions de la durabilité sont : La dimension économique de gouvernance, la dimension sociale et la dimension environnemental



# Stratégie et Objectifs



## Notre stratégie de développement durable s'appuie sur trois axes

La commune de Céligny développe sa politique de durabilité en s'appuyant sur des principes de base tels que la cohérence face à l'Agenda 2030, le décloisonnement, la transversalité, la pluridisciplinarité, la gouvernance et son exemplarité, les principes de précaution et de prévention, les responsabilités communes mais différenciées, le renforcement des capacités locales, le partenariat et le partage des meilleures pratiques.

Trois axes principaux de développement représentent la base de la stratégie

---

## 1. Transition écologique

La commune de Céligny se mobilise pour poursuivre et renforcer son engagement dans des changements profonds individuels et collectifs afin de faire évoluer le modèle socio-économique actuel basé sur une croissance continue vers un modèle équitable et plus équilibré qui tienne compte des limites de notre planète. Cette transition ne sera possible qu'en relevant les défis d'une démarche durable et cohérente par rapport aux diverses planifications et stratégies mise en place par le Canton et la Confédération.

**La transition énergétique** est un volet important de la transition écologique de la commune. C'est aussi une transition comportementale et sociotechnique. Pour la commune cette transition s'inscrit dans la continuité des efforts de résilience collective et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Cet axe comprend la gestion des énergies selon le principe de sobriété et la recherche de l'efficacité, l'abandon des énergies fossiles, le développement des sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace. Ce dernier point inclut l'exploitation du potentiel local de chaleur renouvelable et la coordination des infrastructures énergétiques au niveau régional et interrégional (géothermie, éolien, solaire).

Dans cette optique la commune instaure une gestion durable des **bâtiments et des infrastructures**, dont la planification, la construction et l'exploitation seront conforme aux normes environnementales et en accord avec les objectifs durables.

La gestion des matériaux de construction et leur mode de recyclage sont étudiés pour chaque projet.

Cette transition passe également par l'adoption de la **mobilité douce** et de privilégier toute forme de transports de faible émissions CO<sub>2</sub>. C'est un défi majeur, car il s'inscrit dans des valeurs de changement et nécessite une 'transition comportementale'. Il est estimé qu'en remplaçant un trajet de 20 km en voiture à essence par le train pour se rendre au travail, une économie d'environ 1,7 tonne d'émission de CO<sub>2</sub> est réalisée chaque année. Cela



correspondrait à un huitième de ce que nous devrions réduire le plus rapidement possible par personne en Suisse pour atteindre les objectifs climatiques internationaux<sup>8</sup>. Les aspects liés à la mobilité sont un facteur important des émissions des gaz à effet de serre (GES) et il est pertinent de réévaluer en termes d'impacts les déplacements de courtes et moyennes distances.

***L'émission des gaz à effets de serre ne s'arrêtent pas à nos frontières et l'Agenda 2030 permet d'agir ensemble pour obtenir des effets globaux.***

**Nos habitudes actuelles de consommation sont responsables de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre genevoises<sup>9</sup>**, provenant de l'importation de produits alimentaires et de biens de consommation (appareils électroniques, électroménagers, mobilier, vêtements, etc.).

Ce mode de consommation a un impact direct sur nos besoins en ressources naturelles et leurs effets à long terme sur les générations futures.

Les sphères d'impacts ne sont pas cloisonnées, elles se chevauchent et interagissent entre elles. Les ressources naturelles sont essentielles et doivent pouvoir se régénérer pour répondre aux besoins des générations futures.

**La Biodiversité<sup>10</sup> et sa préservation** est par conséquent un facteur extrêmement important, car elle est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes à travers les services écosystémiques. **Des écosystèmes qui nous fournissent une grande quantité d'aliments, de matières premières et de sources d'énergie.** En Suisse, comme sur l'ensemble de la planète, la biodiversité est gravement menacée.

Rappelons simplement que notre bien-être et notre qualité de vie dépendent directement de l'état des écosystèmes. En Suisse, la biodiversité s'amenuise principalement pour les raisons suivantes<sup>11</sup>:

- Extension des surfaces urbaines et des infrastructures
- Destruction et morcellement des milieux naturels
- Pollution du sol, de l'eau et de l'air
- Augmentation des espèces animales et végétales exotiques invasives
- Effets du changement climatique

**L'agriculture et les espaces naturels sont particulièrement concernés par les objectifs de biodiversité** et également comme fonction de puits de carbone. A l'horizon 2030, l'Etat de Genève cible que 30% du territoire cantonal devra garantir les services vitaux. Il est également prévu de promouvoir des pratiques agricoles favorables à la séquestration de carbone dans le sol. Parmi ces pratiques, un des enjeux est de préserver la matière organique (MO) des sols.

La transition écologique est une prise de conscience qui se fait collectivement et passe notamment par la communication et l'échange des bonnes pratiques.

Que puis-je faire ? que pouvons-nous faire ?

Les plus grands changements commencent par soi-même.

---

<sup>8</sup> Source WWF site internet

<sup>9</sup> Présentation du conseil d'Etat genevois 2022

<sup>10</sup> Le terme : biodiversité, désigne la diversité des espèces animales et végétales, des milieux naturels, ainsi que de leurs interactions.

<sup>11</sup> Pro Natura. biodiversité



---

## 2. Vivre ensemble

**La cohésion sociale** est au cœur de notre démarche durable. Le changement climatique et ses conséquences nécessitent un esprit de solidarité, une écoute et un renforcement des liens intergénérationnels.

La cohésion sociale est soumise aux évolutions de la société. Cette évolution passe par des processus décisionnels issus du fonctionnement démocratique. Il est donc primordial de permettre ou de renforcer la représentativité de tous les acteurs de cette même société, notamment ceux exclus de ces mêmes processus.

La commune de Céligny soutient les projets portés par les habitant-e-s, les **démarches collaboratives, participatives et les espaces associatifs**. La commune valorise la diversité et encourage le sentiment d'appartenance de ses habitant-e-s. Elle offre un cadre de vie de qualité pour toutes les générations de toutes origines.

La commune développe une **administration responsable, inclusive et non discriminante**, dans le cadre de sa politique de la diversité et d'égalité des chances.

Elle met en place des **actions pour accompagner les personnes âgées isolées** ; elle soutient les familles en difficulté ; elle accompagne la jeunesse et les étudiants dans leurs projets et assure une écoute active de leurs difficultés et de leurs besoins.

La commune vise également à **renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap**, dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique et de favoriser leur autonomie.

La question des migrants et des besoins de solidarité fait partie des réflexions actuelles et est un thème d'engagement de la commune.

De nombreuses populations seront déplacées par suite des bouleversements créés par le changement climatique. Nous observons une intensification du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, érosion et instabilité de terrains, etc..). Les conséquences planétaires sont les pénuries de ressources naturelles, les risques de famine et l'émergence de conflits pour l'accès à l'eau potable et aux terres arables.

Les actions de la commune s'inscrivent dans la cohérence face aux objectifs durables et à la politique cantonale.

La politique de logement s'inscrit dans le cadre de développement sociétal du village en permettant aux nouveaux citoyens et aux familles de s'installer tout en enrichissant l'esprit de village et la convivialité. Dans ce but, une politique de prix des logements vise à permettre aux jeunes générations et aux aînés de pouvoir rester sur la commune. Cette volonté doit assurer la mixité sociale dans la commune et le bien-être de l'ensemble des citoyens.



---

### 3. Economie responsable et collaborative

Une économie diversifiée, performante et orientée vers l'avenir permettra à la commune de se positionner sur le long terme tout en respectant ses engagements durables.

Dans une perspective de développement durable, le système économique est au service du bien-être collectif et individuel, il assure l'égalité des chances et des traitements face à l'emploi, il concilie vie professionnelle et famille et tient compte des diversités socio-culturelles.

Le développement durable se nourrit d'exemples et des meilleures pratiques. Il est d'autant plus efficace lorsque la commune peut renforcer les liens existants et construire de nouveaux partenariats afin de valoriser les stratégies en cours et assurer les engagements pris sur le long terme.

Les finances publiques sont durables lorsqu'elles financent les besoins et projets actuels sans limiter la capacité d'action des générations futures, c'est-à-dire en maîtrisant l'endettement public pour qu'il reste supportable.

Dans son mode de fonctionnement, une économie responsable intègre le décloisonnement, la transversalité et la pluridisciplinarité dans son processus décisionnel. Les aspects socio-environnementaux et de solidarité sont ainsi pris en compte et participent aux changements nécessaires face à l'urgence climatique.

Les solutions durables peuvent être trouvées dans des partenariats équilibrés trouvant des objectifs communs.

#### Partenariats en cours

La commune s'appuie sur le **programme eco21 des SIG** afin d'accélérer la transition énergétique sur son territoire et pour optimiser la gestion des déchets tout en incitant à un mode de consommation responsable.

La société **ethore SA** agit en tant que conseil sur la définition du plan d'action de développement durable selon l'Agenda 2030, ainsi que dans la coordination de sa mise en œuvre. Ethore SA est également un partenaire engagé du programme SIG eco21.

La commune a signé un mandat d'accompagnement avec **Cité de l'Energie** afin de valider la politique de développement durable de la commune. Cité de l'Energie est un label reconnu au niveau européen qui valide la politique énergétique et climatique de la commune. L'obtention du label fait suite à des audits de la stratégie durable de la commune et des résultats obtenus.



# Nos 3 champs d'actions et objectifs prioritaires

## 1. Consommation et Production



### **ODD 12 : Consommation et production responsables**

Dans le cadre de l'objectif 12, les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

Notre empreinte carbone (CO<sub>2</sub>) et la solidarité citoyenne se rejoignent lorsque nous privilégions un approvisionnement auprès de sources régionales, saisonnières et végétales ; lorsque nous communiquons sur le gaspillage alimentaire ou lorsque nous incorporons 'l'empreinte carbone' dans les processus décisionnels d'achats.

#### **12.2 : D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation efficace des ressources naturelles**

L'empreinte écologique matérielle par personne est la notion importante de cet objectif. L'efficacité matérielle doit être améliorée. L'économie suisse n'est circulaire qu'à 7% (Circularity Gap report, Switzerland<sup>12</sup>). La nature et le type de ressources que nos besoins requièrent doivent être compris au sens de la durabilité.

Pour la commune nous extrapolerons la consommation de matière première aux volumes de déchets urbains<sup>13</sup> générés.

#### **12.3 D'ici 2030, réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau des détaillants et des consommateurs et réduire les pertes alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte**

Dans le cadre de cet objectif, la commune œuvre à une réduction du gaspillage alimentaire. L'action participe activement à la réduction du volume des ordures ménagères (incinérés) et des émissions GES associées à cette transformation.

La sensibilisation de la population aux changements de comportement nécessaires pour parvenir à une alimentation plus durable et accessible à tous passe par les expériences partagées.

#### **12.5 D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation**

Cette action passe par une stratégie communale de gestion des déchets, ainsi que par une plus grande responsabilisation des citoyens par rapport aux types et aux volumes de déchets qu'ils produisent.

<sup>12</sup> <https://www.circularity-gap.world/switzerland>

<sup>13</sup> Les déchets urbains correspondent aux déchets incinérés (non triés): soit les ordures ménagères et les encombrants



La commune s'engage à atteindre ses objectifs de réductions de volumes de déchets et promeut la notion de 5R : **Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre**



## **ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable**

Le deuxième objectif vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle également à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilientes.

Les enjeux de notre agriculture sont le maintien du dynamisme et d'assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire genevois. L'agriculture est un atout pour Genève et participe activement à la qualité de vie et aux développements de circuits courts.

Agriculture 2030<sup>14</sup> réunit un ensemble de propositions partagées et qui devront trouver leur place dans les stratégies des parties prenantes.

**2.4 D'ici 2030, assurer des systèmes de production alimentaire durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production, qui aident à maintenir les écosystèmes, qui renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et autres catastrophes et qui améliorent progressivement les terres et les sols qualité.**

La commune de Céligny s'engage dans le soutien pour une agriculture durable et dans la transparence des pratiques agricoles sur le territoire communal.

### **ODD liés à 12.2**



## **ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres**

Cet objectif touche à la survie de l'humanité ; il s'applique à la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité qu'ils abritent. L'ODD 15 participe à atténuer les changements climatiques et permet d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 vise à enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

En Suisse, environ le tiers des espèces présentes et près de la moitié des milieux naturels sont menacés.

Au niveau mondial, l'objectif vise à accroître considérablement le reboisement, à lutter contre la désertification et à restaurer les terres touchées par la sécheresse, les inondations et la désertification.

Le défi est important, les statistiques continuant à révéler un déclin continu de la biodiversité et la disparition de forêts.

<sup>14</sup> <https://agriculture-durable-geneve.ch/fr/projets-de-developpement/agriculture-2030>



- ❖ La commune s'engage à préserver la biodiversité sur son territoire et à sensibiliser sur l'impact des habitudes de consommation sur l'exploitation des ressources naturelles terrestres.

## 2. Energie et Climat



### **ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

L'accès universel à des services énergétiques fiables, modernes à un coût abordable va de pair avec un développement économique respectueux du climat. Les projections visent à accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial et de multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

#### **7.1: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable**

La commune doit s'assurer d'un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement.

La part d'énergie produite sur le sol de la commune est un facteur de résilience au risque de pénurie.

#### **7.2: Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial**

La commune vise à sortir des énergies fossiles et à augmenter sa capacité de production en énergie renouvelable domestique d'ici 2030 (+25%).

La part des sources renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie s'élevait à 19,1 % dans le monde en 2020, soit 2,4 points de pourcentage de plus qu'en 2015

#### **7.3: Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique**

La commune vise à renforcer les mesures de sensibilisation de la population sur l'utilisation des énergies et notamment du chauffage et de l'eau chaude (en unité indépendante).

La Suisse vise à réduire de 43 % (référence année 2000) la consommation moyenne d'énergie par personne et par année d'ici à 2035, et à diminuer de 13 % la consommation moyenne d'électricité.

Genève s'est aligné sur l'objectif 2000W à l'horizon 2050. L'objectif 2000watt c'est aussi atteindre 1 tonne d'émission de CO2 par habitant par an ; en 2021 nous étions à environ 5.5 t d'émission de CO2 par habitant.



### **ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Le réchauffement de la planète se poursuit et atteint de nouveaux records, la température ayant augmenté d'environ 1,2 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. Sachant que la température moyenne se stabilisera lorsque les émissions CO2 nettes seront nulles ('Net Zero Carbon'), nous devons dans l'intervalle nous adapter aux impacts du réchauffement climatique tout en prenant des engagements durables efficaces.



Pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C, les émissions de CO2 doivent diminuer d'environ 25% à 50% par rapport au niveau antérieur à 2019 d'ici 2030 et atteindre zéro net vers 2070.

Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit aussi de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les phénomènes climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

**13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide**

La connaissance des effets du changement climatique et des moyens d'agir sur les impacts doit être développée dans la commune et renforcée par une communication régulière et des coups de pouces incitatifs.

### 3. Ressources naturelles et biodiversité



**ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

L'objectif 6 vise à garantir l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène. Il comprend notamment des cibles relatives à la protection et à la restauration des écosystèmes liés à l'eau (notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières et les lacs). Il est également prévu d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire la pollution des eaux, notamment la pollution induite par des produits chimiques dangereux. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.

**6.3: D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau**

La qualité des eaux de surface doit être régulièrement contrôlée (notamment pour les deux rivières dont les prises de mesures sont distantes de six années. (2015-2021).

**6.4: D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau**

La commune s'axe sur l'objectif prioritaire de gérer la consommation en eaux en instaurant ou en incitant l'utilisation de méthodes ou de moyens permettent d'augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans le périmètre de la commune tout en communiquant sur ses objectifs.

**6.6 : D'ici à 2030, mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient**

La protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, nécessite des actions pour améliorer les zones humides et les berges des deux rivières tout en y incorporant des



macrophytes à vocation de filtrage. Une cartographie des surfaces concernées doit être réactualisée.

Les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les eaux (régime d'écluses, charriage, migration des poissons) sont éliminés autant que possible jusqu'en 2030



## **ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres**

Cet objectif touche à la survie de l'humanité ; il s'applique à la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité qu'ils abritent. L'ODD 15 participe à atténuer les changements climatiques et permet d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 vise à enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

En Suisse, environ le tiers des espèces présentes et près de la moitié des milieux naturels sont menacés.

Au niveau mondial, l'objectif vise à accroître considérablement le reboisement, à lutter contre la désertification et à restaurer les terres touchées par la sécheresse, les inondations et la désertification.

Le défi est important, les statistiques nationales et mondiales continuant à révéler un déclin continu de la biodiversité et la disparition de forêts.

### **15.2: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial**

La commune a planté plus de 150 arbres fruitiers haute-tige à Céligny en 10 ans. Ces plantations participent à la diversité d'habitats et amènent son lot d'espèces.

### **15.5: Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction**

La commune poursuit son effort de maintien et de développement des **Surfaces de Promotion de la Biodiversité (SPB)**<sup>15</sup>. La mise en réseaux des SPB constituent des réseaux agro-écologiques qui permettent de connecter entre eux des habitats favorables à la faune et à la flore comme les lisières de forêt, les bords de cours d'eau, les petits bosquets. Cette mise en réseau peut traverser les frontières cantonales et inspirer d'autres communes. Dans cette optique la commune poursuit son effort d'exemplarité.

### **15.8: D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires**

L'OFEV a élaboré une stratégie en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes<sup>16</sup> en réponse au postulat Vogler 13.3636.

Outre les autorités fédérales et cantonales, la commune joue un rôle important, en particulier dans l'exécution (Octrois de permis de construire, mesure 2-2.4 OFEV), la lutte, l'élimination des déchets verts, la communication et le relevé des données de base.

Elle informe et veille sur la présence d'espèces envahissantes.

<sup>15</sup> SPB : surface agricole dédiée non pas à la production de denrées alimentaires mais à la production de biodiversité

<sup>16</sup> Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes ; OFEV ; 2016 ;

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/protection-et-conservation-des-especes/especes-exotiques-envahissantes.html>



On dénombre actuellement 1305 espèces exotiques connues en Suisse (430 animaux, 730 plantes, 145 champignons). Alors que la majorité de ces espèces se fondent discrètement dans nos écosystèmes, 197 d'entre elles (~15 %) **sont considérées comme envahissantes, soit 85 animaux, 89 plantes et 23 champignons.**



# Nos champs d'actions et objectifs complémentaires

## 1. Cohésion sociale



### **ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

L'inégalité des sexes constitue l'un des principaux obstacles au développement durable, à la cohésion sociale et à la croissance économique.

L'autonomisation des filles et des femmes passe par l'égalité de traitement et la lutte contre toutes formes de discriminations et de violences faites contre les femmes. Cet objectif interagit avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

#### **5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.**

La commune veille à respecter une approche égalitaire et un discours non genré à l'adresse des femmes et des filles. La commune a un devoir d'exemplarité et se positionne comme un interlocuteur privilégié.

#### **5.4: Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.**

Outre la structure existante du parascolaire, la commune veille à promouvoir le partage des tâches domestiques (non-payées) tout en procurant des conditions-cadre correspondantes qui favorisent la conciliation entre vies privée, familiale et professionnelle.

Dans ce même élan, la commune sensibilise les entreprises sur les moyens qui permettent de mieux concilier le travail et la famille.

#### **5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.**

La commune de Céligny veille à atteindre et maintenir la parité dans tous les postes à responsabilités de son administration.



### **ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

Le dixième ODD appelle les pays à faire face aux inégalités croissantes entre groupes sociaux, empêchant certains d'entre eux de participer pleinement à la vie sociale, culturelle, politique et économique et d'apporter une contribution utile dans ces domaines. L'objectif vise à augmenter durablement les revenus



des personnes les plus pauvres à travers le monde, à développer leur autonomisation et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique d'ici 2030.

L'égalité des chances sera favorisée au moyen de l'élimination des lois, politiques et pratiques discriminatoires.

L'objectif 10 vise également à faciliter une migration et une mobilité ordonnées et sans danger, notamment par la mise en œuvre d'une politique migratoire responsable.

**10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.**

La démocratie est renforcée par la création de possibilités d'aménager la société et de participer à l'évolution de celle-ci et aux processus de décision, notamment pour les personnes exclues de tels processus, ainsi que pour les enfants et les jeunes.

La commune œuvre à l'intégration de tout résident sur le territoire communal et informe sur les moyens de faciliter son éducation à la citoyenneté.

**10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière**

La commune veille à ce que nul ne subisse de discrimination du fait notamment de son origine, de sa « race », de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ni du fait d'une déficience physique, mentale ou psychique

## 2. Développement urbain, infrastructures et mobilité



**ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

L'objectif 9 prévoit d'utiliser les ressources de façon plus efficace et de recourir de façon accrue aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement. L'ODD 9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique. Il encourage la coopération internationale et le transfert de technologie vers les pays en développement. Il favorise également l'intégration de ces entreprises dans les chaînes de création de valeur et sur les marchés. Il encourage également l'accès à Internet à un coût abordable pour tous.

**9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens**

La commune promeut les technologies et innovations permettant l'abandon des énergies fossiles. Ceci comporte l'encouragement à l'installation de pompe à chaleur, de systèmes de production photovoltaïques et en fournissant des informations sur les subventions disponibles.



La commune vise également à développer son parc de véhicules électrique en installant des bornes de recharges couplées, dans la mesure du possible, à des systèmes de production photovoltaïques.

La commune sensibilise les entreprises et les particuliers à l'économie circulaire.



## **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

Le onzième objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux

L'urbanisation comporte des défis majeurs en termes d'empreinte écologique. Les villes occupent 3% de la superficie du globe, elles consomment les trois quarts des ressources mondiales et génèrent environ 70% des émissions de gaz à effet de serre. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes et on estime que cette proportion atteigne 70% d'ici à 2050. Les villes sont des moteurs essentiels des économies locales et nationales. Plus de 80% de l'activité économique mondiale s'y concentre.

La commune de Céligny et son agglomération n'a pas la dimension de ville, cependant son développement vise à s'opérer à l'intérieur du milieu bâti et non plus disséminé sur le territoire communal : ceci afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel et sa biodiversité.

### **11.2: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées**

La commune poursuit son effort afin d'assurer les meilleures conditions de mobilité douce pour l'ensemble de sa population

### **11.3 D'ici 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable et la capacité de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays**

La commune veille à l'évolution du taux d'utilisation des terres en fonction du taux de croissance démographique.

### **11.5 D'ici 2030, réduire considérablement le nombre de décès et le nombre de personnes touchées et réduire considérablement les pertes économiques directes par rapport au produit intérieur brut mondial causées par les catastrophes, y compris les catastrophes liées à l'eau, en mettant l'accent sur la protection des pauvres et des personnes vulnérables.**

La commune intègre les lignes directrices pour l'intégration de la carte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire communal.

Les projets de revitalisation des deux cours d'eau traversant la commune participent à la mitigation de crues exceptionnelles liées aux effets du changement climatique.

La commune entreprend un travail d'information grand public sur les dangers naturels pouvant survenir sur le territoire communal

### **11.7 D'ici 2030, assurer un accès universel à des espaces verts et publics sûrs, inclusifs et accessibles, en particulier pour les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées**



La commune veille à aménager le milieu bâti de façon à répondre aux besoins de la population en aménageant des espaces verts et arborisés, accessibles et propices à l'activité physique. L'environnement immédiat du logement est adapté aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ou handicapées et leur est accessible en toute sécurité.

L'organisation des espaces verts et de zones de promenades participe à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

### 3. Santé



#### **ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

Le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

La Suisse est bien dotée au niveau de la qualité de ses services médicaux. Le système se heurte néanmoins aux coûts de la santé qui ne cesse d'augmenter et nécessite l'aide financière des cantons pour aider les familles à payer leurs assurances.

La Suisse doit encore œuvrer d'ici à 2030, pour l'accès à tous des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des services de planification familiale, d'information et d'éducation. D'autre part, l'expérience des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000) nous a appris que les problèmes de santé ne doivent pas être abordés individuellement, mais selon une approche globale. Il est prouvé que l'éducation et la sécurité alimentaire participent au succès des programmes de santé.

L'aide humanitaire suisse intervient dans de nombreuses situations critiques dans le monde. Leurs interventions participent aux différents sous-objectifs de cet ODD. Cependant, nous observons que le changement climatique apportera ou réactivera certaines maladies, parfois oubliées ou considérées comme exotiques, car trouvant de nouvelles conditions propices à leur développement. Certaines de ces maladies sont mal connues ; notamment le paludisme, transmis par les moustiques, qui nécessitent l'attention de tous. Le sous objectif 3.3 est d'actualité et nécessite la solidarité de tous.

Les objectifs relevés ci-dessous sont pertinents pour la commune de Céligny et ils participent à d'autres objectifs (Consommation, cohésion sociale, climat, biodiversité, éducation, etc...)



**3.3: D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles**

La commune informera sur les mesures de prévention à la propagation de certains moustiques et autres mesures d'hygiène

**3.5: Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool**

La commune porte une attention particulière à informer et agir en faveur de la prévention des abus d'alcools et de substances psychoactives. Chaque manifestation sur la commune dispose d'information et de services associés (transport, assistance médicale).

**3.9 D'ici 2030, réduire considérablement le nombre de décès et de maladies dus aux produits chimiques dangereux et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol**

La commune veille à informer et agir afin de réduire l'utilisation de pesticides son territoire communal. L'information portera notamment sur les conséquences sanitaires et environnementales de l'utilisation des pesticides.



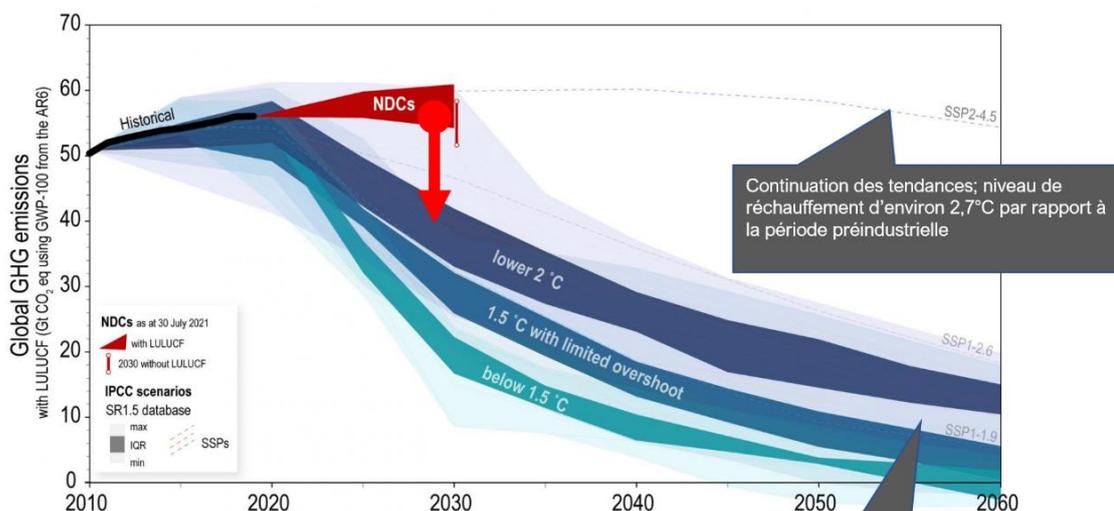
*‘Le développement durable, c’est : s’efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures.’<sup>17</sup>*

---

<sup>17</sup> 1987: Le Rapport Brundtland; «Our common Future» Chap. II De nouvelles approches de l’environnement et du développement  
Lien utile:  
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>

## Autres références :

<sup>i</sup> IPCC ou GIEC: The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) <https://www.ipcc.ch/>  
 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat fondé en 1988



**NDC:** CDN en français « Contributions déterminées au niveau national »

**SSP** (*Shared Socio-economic Pathways*) narratifs, traduits en ensembles d'hypothèses socio-économiques (Population, Éducation, Urbanisation, PIB)  
<https://www.carbone4.com/publication-scenarios-ssp-adaptation>

**SR1.5:** IPCC's **Special Report on Global Warming of 1.5**

IPCC: The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) <https://www.ipcc.ch/>  
 GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat fondé en 1988

la SSP1 prévoit une évolution croissante vers des pratiques durables.

SSP1-1.9 conforme à l'objectif de 1,5°C de l'accord de Paris

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### Sur l'Agenda 2030 des Nations Unis

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<https://sdgs.un.org/fr/goals>

<https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>

### sur l'Agenda 2030 en Suisse

La Confédération informe en continu sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse.

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home.html>

[www.facebook.com/agenda2030switzerland](https://www.facebook.com/agenda2030switzerland)

[www.linkedin.com/showcase/agenda2030ch](https://www.linkedin.com/showcase/agenda2030ch)